

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CM

Réf: 2000319SNCO15093



BARCLAY CHEMICAL LTD  
Tyrellstown Way  
Damastown industrial Park  
Mulhuddart  
- DUBLIN 15  
IRLANDE, ou EIRE

Paris, le 11 JUIN 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial, concernant le produit :

**N° Intrant : 2000319 - BARCLAY GALLUP SUPER 360**

**AMM n° 2090160**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150232 Nom commercial : BARBARIAN XL

Produits Phytopharmacutiques

N° AMM : 2090160

Firme détentrice : BARCLAY CHEMICAL LTD

Type commercial : Second nom commercial

2000319 BARCLAY GALLUP SUPER 360

Vu la notification de l'Anses n°2015-1034 du 15 mai 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants pendant les phases de mélange/chargement et d'application et un vêtement imperméable appropriés pendant l'application pour des applications avec un pulvérisateur à dos ou une lance.
- Délai de rentrée : 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

La commercialisation de BARCLAY GALLUP SUPER 360 (produit de référence) est autorisée sous la dénomination BARBARIAN XL (second nom commercial).

Dénomination de l'intrant

BARBARIAN XL

Produit de référence BARCLAY GALLUP SUPER 360

Dénominations commerciales

BARCLAY GALLUP SUPER 360, TCHAO PLUS EV 2, BARCLAY TARTAN SUPER 360, ERLA SUPER 360

Rappel des conditions d'autorisation de mise sur le marché

Teneur garantie en matière active

360 G/L

Glyphosate acide

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

11 JUIN 2015

Alain TRIDON